

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 14**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3492-2002</i>
DEPOSE EN AUDIENCÉ
Date: <i>21 novembre</i>
Pièces n°: <i>HQD-13 2003</i>

doc. 6.14

Engagement 14 :

Vérifier si les coûts de location de poteaux au câblodistributeur selon la méthode du CRTC (demandé par l'ACEF)

Réponse à l'engagement 14 :

Tel que mentionné en réponse à la question 16.1 de la pièce HQD-11, Document 2, la tarification de la location de ses poteaux résulte d'une négociation entre le Distributeur et les câblodistributeurs, prenant en considération une évaluation du coût complet de l'espace qui leur est réservé. Cette évaluation repose sur une méthode préconisée par le CRTC qui prend en compte tous les impacts financiers directs et indirects résultant de cette activité.